

## Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes

### LISTE DE VÉRIFICATION RELATIVE À LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE

La transition de la situation d'employé à celle de retraité nécessite une planification détaillée. La liste de vérification suivante présente certaines des étapes à venir et des décisions que vous devrez prendre lorsque vous quitterez votre emploi à Postes Canada. Vous pouvez éviter des retards dans le versement de vos prestations de retraite si vous exécutez ces étapes d'avance.

- Pour commencer à recevoir vos prestations de retraite à temps, vous devez informer Postes Canada de votre décision au moins 90 jours avant la date de cessation d'emploi prévue. Vous pourrez ainsi vous assurer de recevoir la trousse pertinente et d'avoir le temps nécessaire d'examiner et de signer les documents requis.
- Votre date de naissance est utilisée dans le calcul des prestations payables. Vous devez donc envoyer une copie de votre extrait de naissance à l'adresse inscrite plus bas, si ce n'est déjà fait.
- La date de naissance de votre conjoint ou de votre conjoint de fait est également utilisée pour calculer des prestations payables. Vous devez donc envoyer une copie de son extrait de naissance à l'adresse inscrite plus bas.
- Est-ce que votre adresse postale et état civil sont à jour? Si non, vous devez les mettre à jour auprès d'AccèsRH.
- Avez-vous rempli le formulaire de désignation du ou des bénéficiaires de vos prestations de retraite? Vous pouvez vous procurer ce formulaire en visitant le site Web du Régime de retraite de Postes Canada à l'adresse [www.retraitecp.com](http://www.retraitecp.com) ou en communiquant avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (les participants malentendants peuvent appeler le Centre du régime de retraite au 1 866 370-2725 par ATS).
- Y a-t-il des périodes de service passées au sein de Postes Canada ou du ministère des Postes que vous pouvez racheter à titre de service admissible? Si oui, vous devez communiquer avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (1 866 370-2725 par ATS) pour obtenir une trousse de rachat de service accompagné d'option. Il est possible que vous deviez subir un examen médical avant de racheter des périodes de service passées.
- Des dispositions spéciales devront être prises si vous voulez continuer à verser des cotisations pour rachat de service accompagné d'option. Le Centre du régime de retraite vous enverra tous les renseignements dont vous avez besoin une fois que vous aurez confirmé votre date de cessation d'emploi.
- Si vous avez dû céder une partie de vos prestations de retraite à la suite d'une rupture de mariage, l'estimation que vous avez reçue avec votre trousse ne tiendra pas compte de la réduction qui s'appliquera à celles-ci. Veuillez communiquer avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (1 866 370-2725 par ATS) pour obtenir plus de renseignements.
- Si vous prenez une retraite pour invalidité, vous devez communiquer avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (1 866 370-2725 par ATS) pour obtenir les formulaires médicaux que vous devez remplir afin de confirmer votre invalidité. Vous devez consulter votre médecin et subir un examen médical dès que possible.
- Si vous recevez des prestations pour invalidité de longue durée de Sun Life ou de la Great-West Life, ces prestations seront réduites une fois que vous commencerez à recevoir vos prestations de Postes Canada.
- Vous pourriez être admissible à des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ). Pour demander des renseignements et examiner vos options, veuillez communiquer avec le Régime de pensions du Canada au 1 800 277-9915 (1 800 255-4786 par ATS) ou avec le Régime de rentes du Québec au 1 800 463-5185 (1 800 603-3540 par ATS).

Tous les documents doivent être retournés à l'adresse suivante :

CENTRE DU RÉGIME DE RETRAITE DE POSTES CANADA  
CP 2073  
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

**NOTA : Votre numéro d'employé devrait apparaître clairement sur toute correspondance envoyée au Centre du régime de retraite de Postes Canada.**

#### **Avantages sociaux à la retraite**

Les prestations de retraite ne sont qu'un aspect de la décision que vous devez prendre au moment de planifier votre retraite. En fonction de vos options de pension, vous pourriez être admissible au Régime d'assurance-vie de base, au Régime de soins dentaires et au Régime de soins médicaux complémentaire après votre cessation d'emploi de Postes Canada.

Après votre cessation d'emploi, AccèsRH vous enverra votre trousse « Vos avantages sociaux à la retraite » et les formulaires nécessaires. Un ou plusieurs des éléments suivants peuvent s'appliquer à vous :

- Si vous êtes admissible à une rente mensuelle immédiate, vous aurez la possibilité de continuer votre couverture d'assurance-vie de base au même niveau d'avantages et au même coût que vous payiez pendant votre emploi.
- Si vous êtes admissible à un montant forfaitaire ou à des prestations différées, vous pourrez continuer votre couverture d'assurance-vie de base, mais selon les tarifs commerciaux normaux.
- Vous pourriez être admissible à la couverture du Régime de soins médicaux complémentaire.
- Vous pourriez être admissible à la couverture du Régime de soins dentaires.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur ces régimes d'avantages sociaux, veuillez communiquer avec AccèsRH.